

Beatrice Boufoy-Bastick

The University of the West Indies

Department of Modern Languages and Linguistics

St. Augustine, Trinidad and Tobago, WI

Tél: 868 – 662 2002 ext. 8 3763

E-mail: Beatrice.boufoy-bastick@sta.uwi.edu

Intérêts de recherche : Culturométrie, identité culturelle, politique linguistique

RESTRUCTURER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UE ET DÉFENDRE LA DIVERSITÉ DU PATRIMOINE LINGUISTIQUE EUROPÉEN : PRÉVENIR LA TRAGÉDIE DES COMMUNS

Cet article explique comment la politique linguistique de l'UE en servant les exigences économiques des apprenants en langue contribue à la rapide éradication des langues minoritaires européennes. Il reconnaît ce problème comme un exemple classique de la « Tragédie des biens communs » de Hardin (1968) dans laquelle l'intérêt personnel détruit le bien commun. Une solution différente a été présentée à la tragédie des biens communs par Elinor Ostrom et Oliver Williamson, lauréats du Prix Nobel en économie en 2009 émergeant des huit principes de gestion durable des biens communs proposés par Ostrom en 1990. Cet article applique ces huit principes à la tragédie du bien commun linguistique de l'UE et suggère une restructuration de sa politique linguistique visant la dotation en ressources durables pour sauvegarder les biens communs irremplaçables que constituent les patrimoines linguistiques européens.

MOTS-CLES : politique linguistique ; diversité linguistique ; plurilinguisme ; tragédie des biens communs ; Globish.

Introduction

La promotion de la riche diversité linguistique de l'Union européenne demeure une préoccupation fondamentale des politiques linguistiques dans un espace irrémédiablement mondialisé. La mondialisation soutenue essentiellement par l'internationalisation des échanges commerciaux a insidieusement imposé l'anglais comme langue de communication globale. La politique éducative de « *l'anglais pour tous* » se réclame d'un droit linguistique facilitant la participation au marché international et de fait soutient, dans une perspective réductrice, un bilinguisme se prévalant de l'anglais en tronc commun. Nous abordons ici la tragédie de la politique linguistique de l'UE qui implique le financement de « *l'anglais pour tous* » et signale funestement l'extinction des langues communautaires minoritaires et de la riche diversité de l'irremplaçable patrimoine culturel européen (Jones, 2013). Situé dans un cadre théorique en économie, le financement de l'enseignement des langues (vulgarisation de l'anglais versus sélectivité des langues communautaires) s'impose comme un exemple particulier d'une situation gagnant-perdant où le gain de l'un engendre

la perte de l'autre. Pour étayer cette discussion, nous utiliserons l'allégorie de « *La tragédie des biens communs* » de Garrett Hardin (1968). Centrale à la théorie politique moderne est la résolution de questions de tragédie des biens communs, notamment en écologie ou en économie, et l'élaboration d'une politique d'utilisation publique durable de ressources non renouvelables, comme l'approvisionnement en eau, la gestion sylvicole, les stocks halieutiques de même que le savoir. Les biens communs sont les ressources partagées, régies et administrées par la communauté. Ils constituent des « modes de création, de gestion et de partage collectifs et démocratiques basés sur la réciprocité » (Petitjean 2010), en d'autres termes chaque membre de la communauté a accès à ces ressources et en bénéficie, comme c'était le cas dans les villages anglais d'autrefois (circa 1600-1700) où tous les villageois avaient accès au terrain communal pour y faire paître leurs moutons. Toutefois, le nombre croissant d'utilisateurs a nécessité la prise de mesures visant la protection des biens communs. Le problème est qu'effectivement ces ressources sont limitées, ce qui implique une situation, non plus de partage, mais de compétition et de rivalité. Prenant comme exemple l'allégorie de la tragédie des biens communs (Hardin 1968)¹, se crée ainsi une situation où les villageois en agissant individuellement et rationnellement, dans leur propre intérêt, cherchent à utiliser le plus possible les terres communales causant une surexploitation² du bien commun. En d'autres termes, un accès illimité à une ressource limitée finit par réduire cette ressource, temporairement ou définitivement, en la surexploitant. Là réside la tragédie des biens communs non-réglés (Hardin 1998)³. A cela, la réponse des gouvernements a persisté à vouloir clôturer des terrains (le mouvement britannique des *enclosures*)⁴ précédemment libres d'accès, intimant *de facto* une utilisation régulée par la richesse (privatisation)⁵ ou par tout autre intérêt politique. La tragédie des biens communs

¹ La tragédie des biens communs (« *Tragedy of the Commons* ») fait partie de l'histoire de l'Angleterre quand des lois furent votées permettant aux riches de clôturer de massives portions de terrains publiques, des bois, des terres cultivables et des pâturages et en détenir des titres de propriété. La privatisation des biens communs dès le XIIIe siècle se poursuit de nos jours. De 1600 à 1914 plus de 5000 actes de parlement ont clôturé 28.000 km² de terres communes pour les privatiser : la clôture des communes (*the enclosure of the commons*, www.parliament.uk)

² La justification de la privatisation des communes est que : « *When farmers can choose to graze as much livestock as they want freely on common ground they will, in their individual best interests graze as many animals as they can. Collectively, this results in overgrazing and destroying the commons. Thus, to protect this common resource the Government will fence off the land for proper management through private ownership* » (quand les fermiers ont le choix de faire paître librement autant de bétail qu'ils veulent sur le commun, ils feront paître dans leur propre intérêt autant d'animaux qu'ils le peuvent. Collectivement, ce qui aboutit au surpâturage et à la destruction du commun. Par conséquent pour protéger cette ressource commune, le Gouvernement clôturera le terrain pour en faciliter une bonne gestion en propriété privée) (Hardin 1968).

³ En 1998 Hardin explique quels sont les dangers d'un bien commun non soumis à une régulation, ce qui entraîne une surutilisation de ce bien et en sanctionne sa ruine (« *with an unmanaged commons... as overuse of resources reduces capacity, ruin is inevitable* »).

⁴ Le mouvement des enclosures se réfère à la série de lois visant la clôture de terrains communaux au Royaume Uni : « Entre 1727 et 1815, le Parlement vote plus de 5 000 lois (acts) qui autorisent les enclosures (Les enclosures portent sur 20 p. 100 des terres) » rapporte Francis DEMIER dans « Actes d'Enclosure », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 26 septembre 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/actes-d-enclosure/>

⁵ Dans un poème de l'époque (n.d. anonyme) cité par James Boyle (2003, p. 33) illustre le coût social de la politique des enclosures et de la fin des droits d'usage des biens jusqu'alors communaux :

The law demands that we atone (la loi exige que nous expions)

When we take things we do not own (quand nous prenons des choses qui ne nous appartiennent pas)

dès lors a servi aux gouvernements à procéder au transfert de biens publics en propriété privée. Cette politique de privatisation a eu pour effet de déchirer inéluctablement le tissu social et détruire immanquablement la solidarité communautaire résultant dans une hausse continue de la criminalité, qui de surcroît a légitimé un programme de construction de prisons et la promulgation d'une série de lois (1563, 1601 et 1834) pour contenir les pauvres (Gazibo & Jenson 2006, p. 177) et maintenir la cohésion sociale. Une toute autre réponse, présentée ci-après, pourrait être apportée en appliquant les principes énoncés par Elinor Ostrom, et qui, dans une vision humaniste, faciliterait la sauvegarde des biens communs linguistiques européens.

Comprendre la signification, la valeur et les menaces actuelles aux biens communs pluriculturels européens

L'UNESCO proclame le savoir et l'éducation comme des biens communs et argue que « la création des savoirs, de même que leur acquisition, leur validation et leur utilisation, sont à la disposition de tous en tant qu'entreprise sociale collective » (2015, p. 11), ce qui suppose « une responsabilité partagée et un engagement en faveur de la solidarité » (p. 86) exprimant un « processus participatif ». La notion de 'bien commun' se démarque de celle plus restrictive de 'bien public'. Si tant est que le bien public soit produit par l'Etat, le bien commun est produit et cogéré collectivement. Gadrey (2012) explique que « Les biens communs désignent des qualités de ressources ou patrimoines collectifs pour la vie et les activités humaines... ou des qualités sociétales... Pour les qualifier comme BC, il faut un jugement commun d'utilité collective... selon lequel tous, par principe, devraient avoir la possibilité d'en bénéficier ou d'y accéder ». De façon plus radicale, les biens privés sont considérés 'exclusifs', c'est-à-dire dont la propriété appartient à un individu ou un groupe, et 'rivaux', et induisent un coût certifiant leur propriété par un individu ou un groupe. Comme l'affirme Chamard « Le monde du privé, quant à lui, est soumis aux intérêts particuliers. L'individu peut se laisser guider par ce qu'il estime bon pour lui... » (2004, p. 3). Fort de ces considérations, nous traitons ici de recadrer la politique linguistique de l'UE dans une vision humaniste de l'accès aux langues secondes en proposant un système éducatif reconnaissant la valeur de son unique patrimoine linguistique. En d'autres termes, nous cherchons à engager une politique s'attachant à défendre les biens communs plurilingues et soutenir une Europe agréant son unique diversité culturelle.

Il convient, tout d'abord, de préciser la notion de 'plurilingue' et la différencier de celle de 'multilingue'. 'Multilingue' se réfère essentiellement aux nombreuses langues maternelles, alors que 'plurilingue' se réfère aux nombreuses langues. A titre d'exemple, le monde est multilingue car il a de nombreuses langues maternelles, en revanche, une personne est plurilingue parce qu'elle parle plusieurs langues dont l'une est sa langue maternelle. La distinction est cruciale en politique des langues secondes car lorsqu'une

But leaves the lords and ladies fine (mais laisse tranquilles les seigneurs et les dames)

Who take things that are yours and mine (qui prennent des choses qui sont les vôtres et les miennes)

Le mouvement des *enclosures* signifia la fin des communs essentiels à la survie des populations rurales et initia une migration vers les villes, devenant les esclaves salariés alimentant les usines locales de la révolution industrielle.

personne apprend une deuxième langue elle devient plurilingue, dans ce cas bilingue. En conséquence, faire référence à une école ou un pays comme étant multilingue est ambigu en politique linguistique car cela n'indique pas si cette école ou ce pays comprend (i) une population qui est monolingue dans une variété de langues maternelles ou (ii) des individus qui parlent chacun plus d'une langue ou encore (iii) les deux catégories de locuteurs. Les locuteurs de langue seconde sont plurilingues et les précieux facilitateurs d'une intégration linguistique européenne équitale. Nous pouvons ainsi réaliser la vaste valeur d'un bien commun plurilingue et l'importance de politiques protégeant la diversité du patrimoine linguistique dans la construction européenne. A titre d'exemple, considérons la France entourée par de nombreux européens non francophones qui, avec la politique des langues secondes, peuvent choisir entre le français et l'anglais. Au choix de la langue sont associés des choix culturels, ainsi si le choix linguistique se porte sur le français, l'apprenant montrera une plus grande attirance envers la France et une inclination à visiter la France plutôt que l'Angleterre. Si tant est que, culturellement l'apprenant témoigne d'une plus grande disposition envers la culture française que la culture anglaise, économiquement sa préférence portera vraisemblablement sur des produits français plutôt qu'anglais, d'autant plus que l'étiquetage est en français. En bref, il sera francophile plutôt qu'anglophile. Considérons ce même scénario pour le lituanien, l'allemand, le grec, l'italien... et en multipliant par vingt-huit pour les vingt-huit pays membres de l'Union européenne, nous commençons à apprécier la valeur inestimable du bien commun plurilingue, non seulement culturelle mais aussi économique, et ce dans une démarche âprement utilitaire ; valeur qui serait perdue au bénéfice d'institutions anglo-américaines si le seul choix de langue seconde en Europe s'avérait être l'anglais. Pour comprendre comment cette 'corne d'abondance' peut devenir une 'tragédie des biens communs', prenons l'exemple de la tragédie des biens communs comme un échec de politique d'allocation de ressources durables⁶ où chaque individu en fait une utilisation abusive ne laissant que trop peu pour assurer la viabilité du bien commun. Partant de ce constat, dans une volonté d'épargner le bien commun plurilingue de l'UE avec une surexploitation de l'anglais, il sied de formuler une politique linguistique européenne attentive tant aux demandes économiques que culturelles des individus et des Etats.

Appliquer des politiques linguistiques de protection du bien commun plurilingue de l'Union européenne

A la tragédie des biens communs une autre réponse est proposée, informée par les travaux d'Elinor Ostrom et Oliver Williamson⁷. A la propagande néolibérale alléguant que le seul

⁶ Force est de constater l'ubiquité de ce problème car nous avons évolué et vivons en inter-dépendances avec le monde. De telles inter-dépendances peuvent être perçues en termes de demandes de consommateurs qui peuvent être potentiellement monétarisées en clôturant leur approvisionnement naturel, chacune d'entre elles étant un bien commun, impulsées par une politique néolibérale cherchant à tout monétariser (George Monbiot (*The Pricing of Everything*, Guardian, 24 juillet 2014, accessible en ligne : <http://www.monbiot.com/2014/07/24/the-pricing-of-everything/>).

⁷ Elinor Ostrom et Oliver Williamson ont reçu le prix Nobel d'économie en 2009 pour leur analyse de la politique économique et en particulier leur application à la sauvegarde des biens communs. Ainsi, proposent-ils une

moyen de maintenir les communs est par une réglementation gouvernementale d'*enclosure* et de transfert de gérance en mains privées (Hardin 1968) Elinor Ostrom propose huit principes généraux qui pourraient fournir une réponse à la gestion des communs (1990)⁸.

Dans une démarche très schématique, ces principes visent à :

- Définir des limites claires de l'objet
- Harmoniser les règles régissant l'utilisation des biens communs aux conditions locales
- S'assurer que ceux affectés par les règles peuvent participer à les modifier
- Garantir que les droits des membres de la communauté à déterminer les règles soient respectés par les autorités extérieures
- Développer un système, exécuté par les membres de la communauté pour surveiller le comportement des membres
- Avoir recours à des sanctions pour le non-respect des règles
- Fournir un moyen accessible et à bas coût à des instances locales de résolution des conflits
- Construire un sens de responsabilité pour la gouvernance de la ressource commune à différents niveaux, du plus bas au plus haut, jusqu'au système interconnecté entier.

Ces huit principes ont été utilisés avec succès internationalement dans la gestion de nombreux projets de biens communs⁹ et peuvent servir de lignes directrices en politique linguistique.

Un modèle humaniste de gestion du bien commun plurilingue de l'UE

La complexité opérationnelle pour couvrir la diversité des problèmes de biens communs est un défi politique. En politique linguistique et conformément à la construction européenne, il s'agit de répondre à des exigences culturelles, sociales et économiques, c'est-à-dire de proposer une politique culturo-linguistique européenne cautionnant un développement socio-économique durable soucieux de soutenir la cohésion sociale, l'unité nationale et l'intégration supranationale. A cette fin, considérons l'option politique de restructuration de la politique linguistique de l'UE selon les huit principes d'Ostrom. En d'autres termes, il s'agirait de dégager les composantes des politiques de langue seconde pour chacun des huit principes, mais faut-il en convenir, ces principes sont difficiles à mettre en application compte tenu des nombreux problèmes tant psychologiques qu'organisationnels¹⁰ (Thomp-

solution alternative au modèle néolibéral de Hardin (1968), qui en prônant la généralisation du 'droit de propriété', présage la disparition de la propriété publique.

⁸ Dans « *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action* » (1990) [La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, 2010], Elinor Ostrom (1990) énonce huit principes alternatifs à la propagande capitaliste servant à guider une auto-organisation réussie des ressources communes dans un cadre théorique d'action collective.

⁹ Une liste de projets de défense des communs est accessible à : <http://www.onthecommons.org/work/commoing-flourishes-around-glob>

¹⁰ "One of the characteristics of commons that we want to emphasize is their diversity. All surveys of commons research seem to emphasize this characteristic. Efforts at classifying commons into a few neatly defined classes flounder as the group of residuals, the unclassifiable cases, becomes too large." (Berge, & van Laerhoven 2011,

son 2000), notamment l'extrême variabilité des biens communs (Berge & van Laerhoven 2011). Fort de ce constat, il faut s'attendre à ce que ces principes visant à couvrir une telle variation soient en conséquence inévitablement plus complexes que des principes ne couvrant qu'un cas particulier, comme il en est question ici. Il s'agit, en effet, d'aborder la gestion d'un seul bien commun, le patrimoine linguistique européen, c'est-à-dire de restructurer la politique linguistique de l'UE et sauvegarder ses langues en péril. Ainsi, la complexité des principes du Prix Nobel cherchant à fournir une solution générale s'avère quelque peu improductive, aussi une solution spécifique de politique linguistique est donc proposée, à savoir la mise en place d'un mécanisme contribuant la même valeur, voire davantage, au bien commun linguistique lors de son utilisation. Autrement dit, pour protéger et possiblement renforcer le bien commun plurilingue, une option est de s'assurer que les contributions des utilisateurs soient toujours égales, voire plus importantes, que les réductions de bien commun.

Nouvelle option de politique linguistique : Le choix d'un double apprentissage en langues vivantes pour un plurilinguisme européen

La langue de communication internationale est l'anglais, ou plutôt les langues à base lexicale anglaise, les « *(World) Englishes* », c'est-à-dire non seulement l'anglais d'Angleterre et des Etats-Unis mais aussi leurs multiples variantes comme par exemple celles des anciennes colonies britanniques (Crystal 2003 ; Galway & Rose 2015 ; Kachru 1985 ; Kirkpatrick 2007). Partant du constat que la connaissance de l'anglais s'impose comme condition *sine qua non* pour une insertion professionnelle et la participation dans un marché de plus en plus globalisé, la politique de « *l'anglais pour tous* » se voit légitimée. Conscients que l'internationalisation des échanges commerciaux et la révolution technologique s'inscrivent dans une politique de libéralisme économique débridé où prévaut l'intérêt pécuniaire, que chaque individu recherche un gain économique dans la manne commerciale globalisée, s'investir dans l'anglais ou *Globish*¹¹ se présente comme l'option linguistique incontournable et *inter alia* est en accord avec le rapport Thélot (2004 p. 133) identifiant deux compétences à valoriser pour une « Ecole de la réussite » : les technologies de l'information et de la communication et l'anglais de communication internationale¹².

p. 163) [« une des caractéristiques des communs que nous voulons souligner est leur diversité. Toute enquête sur les communs semble mettre l'accent sur cette caractéristique. Des efforts à classer les communs en quelques classes nettement définies s'avèrent peu concluants lorsque le groupe de résidus, les cas inclassifiables, devient plus large »].

¹¹ Impulsé par l'internationalisation et une utilisation fondamentalement utilitaire, un anglais mondial a émergé, le *Globish* (McCrum 2011; Nerrière 2004; Nerrière & Hon 2009).

¹² Le rapport Thélot intitulé Thélot intitulé « Pour la réussite de tous les élèves » (2004) recommande l'enseignement de « l'anglais de communication internationale qui n'est plus une langue parmi d'autres, ni simplement la langue des nations particulièrement influentes. Il est devenu la langue des échanges internationaux, que ce soit sur le plan des contacts scientifiques ou techniques, commerciaux ou touristiques. Il ne s'agit pas d'imposer l'anglais comme langue étrangère exclusive mais de considérer comme une compétence essentielle la maîtrise de l'anglais nécessaire à la communication internationale : compréhension des diverses variétés d'anglais parlées par les anglophones et les non-anglophones, **expression intelligible** (écrit ici en caractères gras) par tous. Ne pas être capable de s'exprimer et d'échanger en anglais de communication internationale constitue désormais un handicap majeur, en particulier dans le cadre de la construction européenne ».

Certes, comme l'affirme l'ancien ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, bien que le non-anglais signifie exclusion professionnelle et mobilité sociale descendante « la connaissance de l'anglais est indispensable, mais non suffisante » (2003, pp. 260-261) et contraire au principe de diversité linguistique prôné par l'Europe. Michele Gazzola, dans un article publié en juillet 2016 montre qu'une politique linguistique circonscrite à la seule langue anglaise excluait 45% à 79% des ressortissants de 25 pays de l'UE, alors qu'une politique linguistique comprenant trois langues, dont l'anglais, réduirait le facteur d'exclusion à 9 ou 18%¹³. Il s'agirait dès lors d'adopter une approche de politique linguistique soucieuse de concilier les attentes de tout un chacun en quête d'un emploi rémunérateur dans un contexte de marché du travail, soit dit élargi (justification utilitaire de l'apprentissage de l'anglais pour tous), et une volonté pédagogique humaniste de sauvegarde de l'héritage linguistique européen (justification culturelle de l'apprentissage plurilingue). Autrement dit, il tient d'œuvrer pour un aménagement linguistique égalitaire à deux volets, réalisant d'une part l'objectif individuel économique justifiant l'apprentissage du *Globish* et l'objectif supranational culturel motivant une offre plurilingue. Dans une logique de politique éducative d'inclusion, décréter « l'anglais pour tous » satisfait les principes d'équité et d'égalité de traitement, et quoique réductrice et tant soit peu démagogique, elle ne proscrie pas l'option humaniste ancrée culturellement au service du plurilinguisme européen : apprentissage parallèle d'une ou plusieurs langues vivantes. Certes, le contexte éducatif actuel ne semble guère répondre à ses attentes aux vues de la réduction voire, la fermeture, de nombreux cursus de langues modernes traditionnels (littéraires) offerts en universités, notamment au Royaume Uni (comme c'est le cas dans les universités d'Anglia Ruskin, Brighton, Liverpool, John Moores, Wolverhampton, Ulster...), de la menace portant sur certains cursus ès-lettres de Licence-Master-Doctorat (LMD) en Langues, Littératures et Civilisations Etrangères (LLCE) (décision contestée et différée de fermer la filière d'espagnol à l'université de Toulon). A *contrario* notons l'engouement pour les formations linguistiques (commerciales) appliquées au monde de l'entreprise avec le développement des filières de Langues Etrangères Appliquées (LEA). Ainsi, aux enseignants de langue leur incombe-t-il la mission de protéger le patrimoine culturel européen et défendre les biens communs plurilingues.

La solution proposée ici est un aménagement linguistique offrant deux options éducatives : (i) apprentissage à finalité utilitaire de l'anglais pour tous (*Globish*) et (ii) apprentissage à finalité culturelle d'une ou plusieurs langues vivantes et de l'anglais (anglais renforcé). Telle politique permettrait à tous d'accéder, et d'utiliser un bien commun anglais réduit, et à d'autres d'exploiter un bien commun anglais élargi en contrepartie de leur contribution à la défense du bien commun plurilingue en apprenant une autre langue européenne. Inévitablement une option linguistique sélective pour les 'meilleurs' étudiants qui bénéficieraient de fait d'un enseignement de qualité en anglais dispensé par les 'meilleurs' enseignants ayant reçu une formation pédagogique de haut niveau. Cette politique

¹³ La variabilité des pourcentages dépend des indicateurs utilisés pour estimer le taux d'exclusion linguistico-démographique dans les vingt-cinq pays où sont disponibles des données socio-démographiques, explique Michele Gazzola dans un article publié en juillet 2016 dans *European Union Politics*.

s'inscrirait donc dans une logique humaniste respectueuse des priorités linguistiques tant utilitaires que culturelles de chaque apprenant et assurerait ainsi la permanence des biens communs plurilingues de l'Union européenne.

Remarques finales

Cet article s'est attaché à recadrer les problèmes stratégiques de la politique linguistique européenne comme des exemples de la « Tragédie des biens communs » de l'écologiste Hardin (1968) et propose des solutions fondées sur les travaux des économistes Ostrom et Williamson. Il argue que fondamentalement pour éviter la tragédie des biens communs il est nécessaire de s'assurer que la poursuite d'un avantage personnel avantage immédiatement le bien commun, ce qui peut se réaliser de deux façons selon l'instigateur de changement, que ce soit l'individu ou la communauté. La politique linguistique proposée ici pour la sauvegarde du bien commun plurilingue européen est d'une part d'assurer un tronc commun pour une utilisation utilitaire *a minima* du bien commun linguistique, c'est-à-dire de l'anglais de la mondialisation, et d'autre part un enseignement renforcé de qualité pour une contribution culturelle aux biens communs plurilingues, c'est-à-dire de l'anglais et d'une ou plusieurs langues européennes. Deux options linguistiques qui satisfont les objectifs professionnels de tout apprenant instigués par l'avantage personnel mais dont l'une soutient la mission culturelle du plurilinguisme européen.

Références bibliographiques

- BERGE, E., & VAN LAERHOVEN, F., 2011. Governing the Commons for two decades: A complex story. *International Journal of the Commons*, 5(2), 160–187.
- BOYLE, J., 2003. The Second enclosure movement and the construction of the public domain. *Law and Contemporary Problems*, 66(1/2), 33–74.
- CHAMARD, C., 2004. *La distinction des biens publics et des biens privés*. Paris: Dalloz.
- GALLOWAY, N. & ROSE, H., 2015. *Introducing Global Englishes*. Arbingdon, UK: Routledge.
- GAZIBO, M. & JENSON, J., 2006. *La politique comparée. Fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal: Presses de l'université de Montréal.
- GAZZOLA, M., 2016. *Multilingual communication for whom? Language policy and fairness in the European Union Politics July 28, 2016*. doi:10.1177/1465116516657672.
- HARDIN, G., 1968. The Tragedy of the Commons. *Science*, 162(3859), 1243–1248.
- HARDIN, G., 1998. Extensions of “The Tragedy of the Commons”. *Science*, 280(5364), 682–683.
- JONES, M. P., 2013. *Langues menaces de disparition et diversité linguistique dans l'Union européenne*. Bruxelles: Parlement européen. Accessible à : <http://www.europarl.europa.eu/studies>.
- KACHRU, B., 1985. *Standards, Codification and sociolinguistic realism: The English Language in the Outer Circle*. Ed. R. Quirk and H. G. Widdowson. English in the World: Teaching and learning the language and literature. 1985. Cambridge: Cambridge University Press.

- KIRKPATRICK, A., 2007. *World Englishes: implications for international communication and English language teaching*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2007.
- LANG, J., 2003. *Une école égalitaire pour tous*. Paris: Gallimard.
- MCCRUM, R., 2011. *Globish: How English Became the World's Language*. New York: W. W. Norton & Company.
- NERRIÈRE, J.-P., 2004. *Don't speak English, parlez Globish*. Paris: Eyrolles.
- NERRIÈRE, J.-P. & HON, D., 2009. *Globish the World Over*. Saint Romain en Viennois: International Globish Institute.
- OSTROM, E., 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge; New York: Cambridge University Press,
- PETITJEAN, O. (ed.), 2010. Présentation. In: *Les biens communs, modèle de gestion des ressources naturelles*. Paris: Ritmo.
- THÉLOT, C., 2004. *Pour la réussite de tous les élèves*. Rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école. Paris: CNDP.
- THOMPSON JR., B. H., 2000. Tragically difficult: the obstacles to governing the commons. *Environmental Law*, 30(2), 241–245.
- UNESCO 2015. *Repenser l'éducation. Vers un bien commun mondial?* Paris : Editions UNESCO.

Béatrice Boufoy-Bastick

The University of the West Indies

Research interests: language policy; linguistic diversity; cultural identity, Culturometrics

RESTRUCTURING EU LANGUAGE POLICY TO PRESERVE OUR ENDANGERED LANGUAGES: PREVENTING THE TRAGEDY OF THE COMMONS

Summary

This article explains how the EU language policy, in serving the economic needs of language learners, contributes to the rapid death of minority European languages. The tragedy of EU language policy is that its required funding of 'English for all' drives to extinction already endangered minority community languages and their irreplaceable European cultural heritages. Within economic theory this article innovatively views the resourcing of English language learning and endangered community languages as a particular example of the 'zero-one game' epitomised by ecologist Garrett Hardin's (1968) allegory of "*The Tragedy of the Commons*" (TragCom). Resolving examples of TragCom is now central to modern Political Theory, Ecology and Economics with applications to policy for the sustainable public use of in-common non-renewable facilities such as water supply, woodlands, global fish stocks, even knowledge. The allegory is that villagers (circa 1600-1700) acting individually in their own growing and rational self-interest would eventually over-graze the 'village green' aka 'village common' – a non-renewable common good – by grazing as many sheep and cattle as they each could muster. Government response was, and has been since, to legally enclose these previously open-access commons for use rationed by wealth (privatisation) or other political interests. In 2009 Elinor Ostrom and Oliver Williamson shared the Nobel Prize in Economics for

recognising a different solution to the TragCom problem. In 1990 Ostrom proposed, and later research verified, eight design principles for the sustainable management of the commons. This article uniquely applies these eight principles to the tragedy of EU language policy to suggest a restructuring that would guide sustainable resourcing of EU language learning while preserving our irreplaceable and endangered commons of European cultural language heritages.

KEY WORDS: politique linguistique, diversité linguistique, plurilinguisme, tragédie des biens communs, Globish.

Īteikta 2016. gada maiņa 20. dienā.